



AFAR

Association des Familles d'Accueil du Rhône

Association rattachée à l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistants Maternels



Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières | tél. 06.87.99.53.24 | fax 04.74.60.18.33
afar.rhone@gmail.com | www.afarhone.fr

ADHESION ASSOCIATIVE 2017

Nom _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone fixe _____ portable _____

E-mail : _____

Employeur _____

Date de votre agrément ou de son renouvellement _____ Nombre de places _____

Pour les couples agréés seulement, renseignements conjoint :

Nom _____ Prénom _____

Date de votre agrément ou de son renouvellement _____ Nombre de places _____

Je désire :

- adhérer à l'AFAR 1re adhésion renouvellement 47,00 €

cotisation retraité(e) 12,00 €

souscrire une assurance professionnelle complémentaire, **une par couple** (un seul choix) :

- RCP + jur. + dommage aux biens 1re souscription renouvellement 31,50 €

- ou RCP + jur. + domm. + voiture 1re souscription renouvellement 63,50 €

TOTAL AFAR _____ €

Les assurances sont souscrites sur l'année civile, soit de janvier à décembre.

Les assurances ne peuvent se souscrire sans adhésion à l'association.

Sur votre adhésion de 47 euros, l'AFAR reverse 12 € à l'union fédérative.

Je ne souhaite pas être représenté par le président ou son fondé de pouvoir
lors de l'assemblée générale de l'UFNAFAAM.

Envoyez vos chèques **avant le 31 janvier 2017** à l'ordre de « AFAR » à :

AFAR, Christophe Lamborot, Les Terrasses, 69870 Chambost-Allières

(tél. 06.87.99.53.24). N'agrafez pas les chèques s'il vous plait.

Merci.

R S V P ●●●

C'est la solidarité de chacun de ses membres qui fait la force de notre association.

POURQUOI ADHERER ?

Les services qui peuvent vous être rendus, par notre association ou par l'union fédérative à laquelle elle est affiliée, le sont en fonction de votre engagement. Le nombre croissant de sollicitations ces dernières années nous amène à privilégier le service à nos adhérents, nous avons besoin de votre solidarité pour porter nos actions et les légitimer.

La cotisation.

C'est ce qui permet à notre association de fonctionner, elle n'a toujours pas changé cette année. 35 € sont demandés pour notre association départementale et 12 € pour l'union fédérative qui nous apporte les indispensables services (juridique, assurances, publications, formations...). Nous participons activement à son fonctionnement.

Lors des votes de l'assemblée générale de l'UFNAFAAM, votre adhésion vous donne une voix. Celle-ci peut-être portée par votre président ou son fondé de pouvoir. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case correspondante au recto et venir voter vous-même.

Assistant familial et famille d'accueil.

Depuis 2011, les assurances proposées par le contrat de groupe de l'Ufnafaam couvrent la famille d'accueil. Cela signifie que pour les couples agréés, une seule souscription est nécessaire mais chacun reçoit une attestation nominative.

ATTENTION ! Avec une cotisation reçue après le 31 janvier, l'assurance ne débute qu'à la date de réception du règlement. Pensez à souscrire ou renouveler vos contrats sans trop tarder.

Assurances professionnelles complémentaires.

Les assurances proposées par l'union fédérative ne remplacent pas nos assurances personnelles ou professionnelles, elles viennent en complément. En cas de remise en cause de notre agrément et par le jeu du « principe de précaution » qui ne protège que les enfants et nos employeurs, pas nous, nous ne pouvons pas espérer sérieusement nous faire représenter par un défenseur financé par... notre employeur.

Complémentaire santé.

Une complémentaire santé négociée en contrat de groupe par l'union fédérative est également proposée à des tarifs préférentiels. Ces tarifs mis à jour sont disponibles auprès de nous et sur le site de l'union fédérative.



29/11/2016

Cher(e)s collègues,

Les nouveautés de l'année de notre association : **les retraité(e)s** n'ont à régler que le montant de la réversion à l'Ufnafaam et, considérant la famille d'accueil dans son ensemble, **les conjoints agréés** ne paient qu'une seule cotisation. N'oubliez pas que nous sommes partie intégrante de l'UFNAFAAM, la plus importante union fédérative représentant les métiers d'assistants familiaux et maternels. Grâce à ce regroupement nous sommes représentés très activement au niveau national. Cela vous ouvre également la possibilité de souscrire aux **assurances professionnelles complémentaires** de groupe. Même si nous sommes assurés par obligation légale par nos employeurs, dans la majorité des situations c'est par eux que nous sommes remis en cause. C'est pourquoi notre union fédérative nationale propose ces couvertures peu onéreuses. Les problèmes c'est comme les accidents, on ne peut les prévoir. L'ont regretté ceux de nos collègues qui ont perdu leur emploi, voire leur agrément, et qui n'avaient pas souscrit.

Parmi nous, certains travaillant pour le secteur associatif se sont engagés dans des dispositifs innovants, originaux. Nous aurons plaisir à découvrir ces pratiques et à nous appuyer sur leur expérience pour promouvoir auprès de nos deux territoires la **possibilité d'évolution de nos pratiques**, la recherche de solutions nouvelles à des problèmes nouveaux.

Si tout n'est pas à jeter au feu dans nos accompagnements, selon les changements de référents un assistant familial peut très rapidement devenir un « mauvais objet », même après de longues années de pratiques reconnues. Il reste une grande partie d'arbitraire dans le fonctionnement de nos institutions et, bien que nous travaillons depuis fort longtemps à le faire entendre, les recours restent aléatoires.

Si l'assistant familial est un professionnel à part entière, sa famille tout entière porte l'accueil. Pour beaucoup de nos encadrants, la différence n'est pas claire, seul l'AF agréé compte et notre domicile est prioritairement un lieu de travail. Les conjoints ou enfants majeurs de nos familles d'accueil peuvent être largement ignorés, ou inversement sollicités pour compenser les manques de nos institutions.

Nous restons convaincu que notre **démarche résolument associative** est nécessaire, sans remettre en cause le travail syndical par ailleurs. Nous souhaitons pouvoir un jour travailler en équipe tel qu'il nous est demandé. Quand c'est possible, ça ne se voit pas, nous n'en entendons pas parler, mais trop souvent nous butons

encore et toujours sur des partenaires excessivement imbus de leur autorité, enfermés dans des habitudes obsolètes, étanches à toute écoute bienveillante. Nous avons notre part à faire pour « **faire grandir et s'épanouir notre métier** » comme nous avons à le faire avec les enfants que l'on nous confie. Nous n'avons pas besoin d'avoir, parmi notre hiérarchie, des gens qui pensent « à notre place », nous les appelons à travailler « avec » nous qui connaissons notre métier de l'intérieur. Ainsi Nelson Mandela disait :

« **Tout ce qui est fait pour nous, sans nous, est fait contre nous.** »

Nous vous invitons à nous rejoindre et à partager votre expérience, votre écoute, vos observations, et nous permettre ainsi de mettre en valeur ce métier de l'accueil des enfants en milieu familial. Et travaillons ensemble, en faisant attention à « **Prendre soin de soi pour prendre soin des autres** » (thème de la journée nationale d'études et de formation de l'Ufnafaam en octobre 2016).

Associativement.



Pour le bureau associatif,
le président.

RETRAITES

Plusieurs de nos collègues Rhône ou Métropole ayant fait valoir leur droit à la retraite n'ont pu bénéficier de la prime de départ normalement due. Nos services employeurs semblent jouer sur l'une des conditions : **la rupture du contrat doit être postérieure à l'entrée en jouissance d'une pension à taux plein du régime général d'assurance vieillesse**. Or les assistants familiaux du public n'ont pas été préalablement informés de ces règles restrictives. Si vous connaissez des collègues subissant cette situation ou si vous en avez vous-même subi les conséquences, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Nous souhaitons regrouper vos témoignages pour envisager une éventuelle action de groupe.

*Bonne fin d'année
et meilleurs vœux
pour 2017.*